

8 janvier 2007

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la fermeture de la salle du Môle après 22 h».

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions en date du 12 octobre 2005. Cette dernière s'est réunie les 28 novembre 2005, 6 et 13 février 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, pour traiter de cet objet.

Les notes de séances ont été prises par M^{lle} Olivia Di Lonardo, que le rapporteur remercie pour la qualité du travail accompli.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 28 novembre 2005

Audition de M^{me} Maïa Fiala-Inzaurrealde et M. Sylvain Sangiorgio, représentants des pétitionnaires

M. Sangiorgio habite à la rue Royaume 14. Depuis une dizaine d'années, la salle du Môle est louée par la Ville de Genève à différentes personnes, ce qui crée de nombreuses nuisances, spécialement sonores. Environ 90% des soirées sont «latino», ce qui attire de nombreuses personnes.

Lors d'une soirée, le 17 septembre 2005, à 1 h du matin, il y avait environ 250 personnes, pour la majorité ivres, dans la rue. Il y a eu une descente de la police avec une dizaine de véhicules, de nombreux agents et deux chiens policiers. Il s'agissait de la soirée «sneakers show» promouvant la marque Nike, qui était organisée par des étudiants. Si quelqu'un voulait prendre contact avec l'un des organisateurs c'était impossible, car aucun nom et numéro de téléphone ne figurait sur l'affiche.

M^{me} Spoerri a recensé 37 incidents en l'espace de deux ans. Durant ces trois dernières années, toutes les soirées hip-hop ont fini par des bagarres. Il semble que seules les personnes organisant ces soirées et la Ville de Genève l'ignorent.

La Ville fait signer un contrat type aux personnes qui louent la salle, il spécifie que la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de la salle relève de la responsabilité des organisateurs. Il y a l'obligation d'avoir un service d'ordre, mais personne ne vérifie que cela soit effectivement le cas. Il n'y a qu'un concierge, qui généralement est seul.

Il y a énormément de nuisances, des gens se battent. Même si cela va mieux, il y a toujours, entre 2 h 30 et 5 h du matin, des personnes qui hurlent dans la rue. La police ne se déplace que de temps en temps. Il semble normal que, dans un quartier déjà très dense, on fasse venir ce type de soirée. Il y a un style qui engendre bruit et alcool.

M. Sangiorgio soulève que des problèmes d'ordre juridique se posent, notamment concernant la conformité d'une sortie de secours donnant accès dans une allée. De plus, le week-end, une trentaine de personnes s'y entasse. Ils boivent et fument, et ne ramassent rien en partant.

Il y a un avenant dans le contrat de bail des appartements environnants stipulant que les locataires ont été informés de l'existence de la salle du Môle et des nuisances que celle-ci pourrait causer. Ayant été informés de ce fait, ils ne peuvent pas demander de diminution de loyer.

Les pétitionnaires ont proposé à la Ville d'y organiser d'autres types de soirées, car elle y a concentré des soirées latino. Elles finissent aux alentours de 3 h du matin et tout le monde se retrouve dans la rue, la configuration en fait une caisse de résonance.

M. Sangiorgio estime que la nuit du 17 au 18 septembre 2005 peut être qualifiée d'émeute urbaine, les policiers ont fait preuve de psychologie afin que cela ne dégénère pas en bagarre. Bien que M^{me} Spoerri ait dit qu'il n'y avait pas eu de blessés, il dit en avoir vu un.

Les locataires veulent de la tranquillité. Il est aberrant de trouver une salle de concert dans un immeuble d'habitation et que celle-ci soit louée par la Ville, qui ne suit pas sa propre réglementation.

M^{me} Fiala-Inzaurrealde explique qu'il y a eu une réunion entre toutes les personnes habitant à proximité de la salle et un représentant de la Ville. Ce dernier a été assez malmené par les habitants du quartier, car ils sont fatigués. Plusieurs problèmes ont été soulevés.

Le représentant de la Ville a assuré qu'il y avait suffisamment de sécurité, ce dont M^{me} Fiala-Inzaurrealde doute, spécialement concernant les alentours de la salle d'où les nuisances proviennent. Suite à la réunion, un cordon a été établi à l'entrée de la salle pour canaliser les personnes et rendre visible le dispositif de sécurité au premier abord.

Ce week-end même, cela a dégénéré aux alentours des 2 h 30/3 h, les organisateurs étaient en train de débarrasser le matériel pendant que des jeunes faisaient énormément de bruit, et cela ne semblait pas déranger les organisateurs.

Il y a souvent des déprédations dans la rue, il y a des mesures à prendre dans ce sens. Il a donc été proposé d'exiger une caution aux personnes souhaitant louer la salle, ce qui n'est pas de rigueur à l'heure actuelle.

Elle ajoute que la pétition est assez ferme en demandant la fermeture à 22 h, mais c'est une façon de dire que tout cela est allé trop loin et ce depuis trop longtemps. Il faut une démarche tranchée pour que cela fasse réagir.

M. Sangiorgio précise qu'avant les locataires pouvaient entreposer leurs vélos devant leur allée, mais, une nuit, 24 pneus ont été crevés. Ils ont alors demandé à la Ville à qui la salle avait été louée, mais celle-ci a refusé de le communiquer et d'entrer en matière sur la question, sans explication. Les organisateurs ont pu être identifiés par un autre moyen et ces derniers ont remboursé.

Le lundi suivant, dans la soirée du 17 au 18 septembre, les habitants se sont vu traiter d'extrémistes, car ils se sont plaints des gens qui faisaient du bruit et du désordre. Pourtant, ils sont assez tolérants dans le quartier et ont de bonnes relations avec les jeunes.

S'il s'agissait d'une salle privée, elle aurait déjà été fermée depuis longtemps. Le responsable est celui qui organise la soirée, mais ce dernier n'est pas toujours inscrit sur les affiches, bien qu'une loi genevoise l'exige. La Ville signe le contrat, encaisse et ne surveille pas ce qui se passe ensuite. M. Sangiorgio précise que, la semaine dernière, il y avait une soirée africaine de type familiale, et il y avait un service d'ordre disproportionné. Il ajoute que la première idée de la pétition était de fermer totalement la salle.

Un commissaire demande combien de fois par an des nuisances sont subies.

M. Sangiorgio répond que, hormis les mois de juillet et août où la salle est fermée, c'est le cas huit week-ends sur dix.

Le commissaire relève que le mot «étudiant» a été soulevé plusieurs fois, il demande donc si la majorité des soirées sont organisées par ces derniers.

M. Sangiorgio explique que le lendemain de la soirée organisée par des étudiants, la *Tribune de Genève* a écrit un article pour les féliciter de la démarche. Quant aux personnes organisant les soirées latino, il s'agit de professionnels qui ont l'habitude de ce type d'événement.

M^{me} Fiala-Inzaurrealde explique que, en cas de nuisances, on appelle une ou deux fois le poste de police, mais les gendarmes sont toujours suroccupés. Les 37 interventions de la police sont vraiment les pointes de l'iceberg.

Un commissaire demande si la situation s'est aggravée ces dernières années et ce qu'ils préconisent.

M. Sangiorgio répond que la Ville pourrait louer à des associations à but non lucratif. Le service des salles choisit où aura lieu les soirées, mais il ne loue jamais la salle de Champel pour des soirées latino. Il faudrait varier le panel de personnes à qui la salle est louée.

Un commissaire demande si le contrat de bail est conclu avec la Gérance immobilière municipale.

M. Sangiorgio répond que c'est le cas.

Un commissaire demande s'il a été possible d'approcher des personnes responsables au niveau de la Ville.

M. Sangiorgio explique qu'il y a eu une réunion à la salle du Môle à laquelle environ 80 personnes ont participé, il s'agissait de tous les habitants des rues proches de la salle. La personne qui est venue s'est montrée maladroite, pour ne pas dire malhonnête.

Il a été demandé de faire un moratoire de six mois à une année, le temps de faire le point. Il a été répondu que ce n'était pas possible, car des contrats étaient déjà signés. La personne présente était d'accord d'entrer en matière sur les questions de sécurité, mais pas sur les aspects généraux. Il ne comprend pas pourquoi la Ville tient tant à organiser des soirées dans cette salle.

Le président demande quand la réunion a eu lieu.

M. Sangiorgio répond qu'elle s'est tenue le 29 septembre 2005. Elle a pu avoir lieu car de nombreuses personnes ont téléphoné pour se plaindre.

Un commissaire demande si des plaintes pénales ont été déposées, par exemple lorsque les pneus de vélos ont été crevés.

M. Sangiorgio répond que, à sa connaissance, cela n'a jamais été fait.

Le commissaire demande des précisions sur les personnes qui organisent les soirées.

M. Sangiorgio explique que la majorité des soirées sont latino, il s'agit d'organisateur privés qui font cela à titre lucratif. Il y a des problèmes lorsque le nombre de personne est sous-évalué. Selon le type de soirée, il y a un potentiel de personnes violentes qui est mal maîtrisé.

Un commissaire demande si les soirées qui dégénèrent sont celles dites «latino».

M. Sangiorgio explique que les jeunes s'organisent en bandes selon des bases musicales, il y a une certaine clientèle selon la musique. Lors de soirées latino, il

y a des bandes latino, il suffit qu'une autre bande vienne pour que cela dégénère. La police avait été avertie d'une friction à l'avance, elle a pu arrêter une voiture où les jeunes étaient armés de couteaux.

Un commissaire demande si un changement a été perçu depuis que M^{me} Spoerri a annoncé, par lettre datée du 7 novembre 2005, que des mesures de renforcement seraient prises.

M. Sangiorgio explique que la seule soirée qui a eu lieu depuis est celle du samedi 26 novembre et qu'il y a des personnes qui n'ont pas pu dormir. Mais, dans les deux tiers des soirées précédentes, le service d'ordre était surdimensionné. Des changements ont tout de même pu être constatés, il y a une volonté de reprendre les choses en main.

M^{me} Fiala-Inzaurrealde explique que ces mesures sont efficaces en début de soirée, mais cela peut toujours dégénérer vers la fin.

Le commissaire demande si le déchargement de matériel crée des nuisances.

M^{me} Fiala-Inzaurrealde répond qu'un certain nombre de ses voisins se sont plaints. Elle souhaite mettre en avant la proposition de demander aux personnes qui louent la salle de verser une caution, il est important que la Ville se prémunisse.

Un commissaire demande s'il y a des nuisances dues aux bruits de la soirée même.

M. Sangiorgio explique que l'immeuble est en béton et que celui-ci conduit le bruit, il y a certains locataires qui se sont plaints des basses. Cependant, M^{me} Fiala-Inzaurrealde et lui-même ont des appartements situés aux étages supérieurs de l'immeuble.

La commissaire demande si les allées sont munies de codes.

M. Sangiorgio répond qu'il y en a, mais que tout le monde connaît les codes.

La commissaire demande s'ils pensent que les gens feront la police eux-mêmes, si aucun changement n'intervient.

M. Sangiorgio pense que oui, certaines personnes sont à bout de nerfs. Il y a un locataire qui prétendait posséder une arme à feu.

Un commissaire souhaite revenir sur la proposition d'organiser des soirées destinées à des panels plus variés, car cela n'exclurait pas les soirées latino. Il demande si leur but est de supprimer totalement ces soirées ou simplement de parvenir à avoir quelques week-ends de répit.

M. Sangiorgio répond ne pas vouloir exclure les soirées latino, mais ne pas avoir que ce type d'événement.

Un commissaire explique avoir été aux deux dernières soirées africaines: il a tout d'abord été à la soirée sénégalaise, puis il y est retourné pour la soirée guinéenne. Il dit avoir été choqué par l'accueil du service de sécurité lors de la seconde soirée. Ce dernier était surdimensionné, il s'agissait d'une soirée à caractère familial.

M. Sangiorgio dit que la Ville devrait être capable de discernement, si lui-même est apte à différencier entre des soirées susceptibles de créer des problèmes et d'autres de type familial telle que la guinéenne. Il paraît important à la Ville de louer la salle une fois par semaine, alors qu'il ne voit pas ce que cela lui rapporte.

Un commissaire demande s'ils admettent que la fermeture à 22 h est un peu excessive.

M. Sangiorgio relève que, sur ce point, M^{me} Fiala-Inzaurrealde et lui-même ne sont pas d'accord.

M^{me} Fiala-Inzaurrealde dit que, en l'état des choses, ils demandent la fermeture de la salle à 22 h. Il devrait être possible de louer à différents organisateurs, de mettre un service d'ordre adapté et de demander une caution afin de garantir les dégâts qui pourraient être occasionnés.

Un commissaire demande si, à ces heures, le poste de police du secteur répond aux appels.

M. Sangiorgio explique que cela est difficile, car il y a trois policiers pour ce secteur et l'un d'eux doit rester au poste.

Un commissaire soulève que dire que la soirée se termine à 22 h revient à fermer la salle.

M. Sangiorgio dit être pour la fermeture de la salle.

Un commissaire demande si ces personnes étaient armées.

M. Sangiorgio dit avoir trouvé dans la cour une cachette avec des bâtons, certaines personnes ont peut-être des couteaux, mais le soir du 17 au 18 septembre, il n'y avait pas d'armes, seules des canettes de bière ont été lancées.

Séance du 6 février 2006

Audition de M. Mario Cavaleri, directeur de la Gérance immobilière municipale, accompagné de MM. André et Sauthier

M. Cavaleri explique que cette pétition a été faite suite à un débordement lors d'une soirée organisée par des jeunes, qui ont été eux-mêmes débordés par

la venue de bandes organisées. Les soirées hip-hop sont proscrites en ce qui les concernent, car il y a toujours des perturbateurs et le fait qu'il s'agissait d'une telle soirée n'avait pas été annoncé lors de l'organisation.

Une réunion a suivi avec les locataires de Pâquis-Centre afin de leur exposer la situation. Des chiffres ont été donnés par un courrier de M^{me} Spoerri du nombre d'interventions de la police. Les locataires ont été informés des mesures prises à la suite de l'événement du 17 septembre, afin d'éviter ce genre de débordement, qui aurait pu être grave.

M. André précise qu'il y a 37 contrats par année pour la salle du Môle, dont 90% des soirées était de type latino. En 2005, 70% des soirées l'étaient, ce genre de soirées débute vers 23 h, bien que la salle soit louée dès 21 h.

Des mesures ont été mises en place, telle que l'installation de bandes plastiques pour accompagner la sortie, vu que c'est là que les problèmes surgissent. Il est imposé d'avoir deux agents de sécurité à la sortie et un en permanence à l'entrée. Il y a cinq agents au total pour assurer un bon encadrement de la soirée. La sortie est obligatoirement définitive dès minuit et il y a des affiches qui invitent à respecter le voisinage. Ce sont les mesures directes principales qui ont été prises. En aval, il y a un contrôle des contrats conclus avec des agences de sécurité et des affiches. La mention «hip-hop» est interdite, ainsi que celle de «reaggeton», ce qui a été le cas à Nouvel An.

Dix jours après le 17 septembre, il y a eu une séance avec les locataires et, par la suite, une seconde avec les personnes à qui la salle est louée. Il n'y a pas eu d'incident, hormis celui du week-end du 4 février. Il a été demandé aux locataires de les informer en cas de nuisances, mais ils n'ont reçu aucun courrier ou autre. Les mesures prises semblent donc être efficaces. Le samedi 4 février 2006, un locataire s'est mis à jeter des bouteilles d'eau, il y a donc eu une petite intervention de la police, aux alentours de 3 h du matin. Cela a été réglé en peu de temps.

M. Cavaleri relève que le personnel de sécurité engagé par contrat est à la charge du locataire de la salle. Si la société est mal organisée, il y a au moins, désormais, un maître chien parmi le personnel qui est exigé, ce depuis le 17 septembre.

Un commissaire souligne que les pétitionnaires souhaitent que le type de soirée varie et qu'il n'y ait pas continuellement des soirées susceptibles de dégénérer ou de générer du bruit. Il demande s'il y a une nouvelle politique dans le choix de l'octroi d'autorisations et s'ils veillent toujours à la variété.

M. André répond que ce mouvement a été amorcé en 2005, des cadres de gestion ont été prévus et élaborés pour chacun des sites qu'ils gèrent et il est prévu de diminuer les soirées à risques. L'objectif est d'arriver à 50% de soirées tranquilles.

Un commissaire relève que les pétitionnaires ont dit qu'il n'y avait pas toujours des problèmes, il faut faire un tri, la cohabitation est possible. Ils sont allés à l'extrême en demandant la fermeture de la salle car ils ont l'impression que rien n'est fait. Il demande s'il ne serait donc pas possible d'exclure les activités qui peuvent dégénérer, il est possible de louer la salle à d'autres sortes d'événements.

M. Cavaleri répond que la salle a pour vocation de donner un espace pour se divertir, l'objectif est de bien cibler le locataire. Celui du week-end dernier avait été mis en quarantaine pendant une année en raison d'un souci de sécurité, mais, vu qu'il avait changé de société, ils avaient pensé qu'en le mettant à la salle du Môle il n'y aurait pas de problèmes, comme cela a été le cas pour les 22 soirées latino organisées en 2005.

Le texte de la pétition parle de plusieurs années mais, hormis la soirée du 17 septembre, il n'y a eu aucune plainte ces trois dernières années. Il reste possible de mieux sélectionner, mais le taux d'occupation est déjà plus faible. S'il y a une volonté politique, cela sera mis en œuvre. Cependant, il tient à préciser que les soirées latino sont principalement organisées par des associations. Il est possible de trouver un juste milieu, mais il n'y a eu qu'un problème en 2005, sur 37 soirées.

M. André précise que, comme le soulève la lettre du 7 novembre de M^{me} Spoerri, il y a aussi un problème en raison d'une bande de jeunes adultes et adolescents qui perturbe la vie du quartier. Il y a un suivi de ces jeunes par les agents de sécurité municipaux et la Délégation à la jeunesse afin de mieux les encadrer, il y a des conséquences significatives.

Un commissaire relève que, lors des fins de soirées, il y a souvent des problèmes venant de personnes ayant consommé de l'alcool, il demande s'il y a des directives qui sont données par la Gérance immobilière municipale concernant la vente d'alcool.

M. André répond que chaque locataire est soumis à une autorisation du Service de justice et police, l'entrée est par ailleurs interdite aux mineurs. Mais il n'y a pas de contrôle à l'intérieur.

Un commissaire demande si chaque personne signant un bail pour une location au-dessus de ce genre de salle est averti des nuisances que cela pourrait engendrer, et s'il y a un mouvement de transfert.

M. Cavaleri explique que, depuis 1993, il y a une clause dans chaque contrat de bail les en informant. Les personnes qui quittent les logements ne se justifient pas toujours, mais c'est en général pour changer de quartier ou prendre un appartement plus grand ou plus petit. Mais il n'y a pas de départ qui découle de l'emplacement de cette salle.

Quand il y a des débordements, il s'agit de jeunes qui n'ont pas accès à l'intérieur de la salle et ils sont déjà sous l'emprise de l'alcool d'où les problèmes. Les flotiers du quartier et la Délégation à la jeunesse ont essayé de mettre en place un système pour endiguer les attroupements, ce qui est gérable en semaine. C'est un problème qui se retrouve partout, c'est un phénomène de société.

Un commissaire relève que, si quelqu'un en arrive à jeter des bouteilles d'eau, il doit être exaspéré pour en arriver là. On peut donc supposer qu'il y a eu des nuisances ces derniers temps. Il demande quelles sont les mesures entreprises et lesquelles sont envisagées.

M. André répond qu'une séance d'information a été organisée avec les locataires de l'immeuble et les habitants du quartier. Un avis a été affiché dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale et ceux alentours, il y a même eu les remerciements de M^{me} Mattei, car elle y a vu le signe évident de la prise en considération de leurs doléances. Cela en plus des mesures prises le week-end avec les locataires de la salle qui ont aussi un intérêt à ce que les choses se passent bien, car, sans cela, ils risquent une exclusion de trois ans.

Un commissaire demande s'ils ont un moyen de vérifier si les règles posées sont respectées ou si le seul moyen à leur disposition est la police ou les locataires qui se dénonceraient eux-mêmes. Il demande s'ils ont leurs propres moyens et, si oui, combien de fois ils en ont fait usage et quelles sont les sanctions en cas de violation.

M. André explique que, concernant les mesures de sécurité, il y a un surveillant sur le site qui dresse un état des lieux avant la soirée. Il rappelle aux locataires les conditions générales et, en fin de manifestation, il dresse un état des lieux de sortie. Il y a un rapport de location où il y a environ 13 points, le surveillant y note le service de sécurité, le bruit, etc. Des sanctions ont été prises à l'encontre d'un locataire suite à un problème, il y a environ un an et demi, ce dernier a été exclu des salles. De plus, une caution est demandée, sur laquelle il est possible de garder tout ou partie, l'objectif est la restitution de la salle en état.

Le commissaire demande à quelle heure se fait le contrôle.

M. André répond que le surveillant est en permanence sur les lieux, cela n'est pas nouveau.

Un commissaire demande si l'exclusion concerne toutes les salles de la Ville.

M. Cavaleri répond qu'il s'agit des salles dépendant de la Gérance immobilière municipale.

Un commissaire tient à souligner la qualité de la réception des collaborateurs de la Ville dans les salles. Il relève que les problèmes ne se posent pas dans les salles mais à l'extérieur, mais la même problématique se pose dans toute la ville

de Genève, telle qu'à la sortie des pubs. Il faudrait améliorer la gestion à l'extérieur de la salle en rajoutant une ou deux personnes. Il faut des professionnels de la sécurité qui sont habitués à gérer cela.

M. Cavaleri adressera les slides présentés lors de la rencontre avec les locataires.

Le président demande quel est le gain de la Ville de Genève.

M. Cavaleri répond qu'il est d'un peu plus de 62 000 francs pour la salle du Môle. Pour l'ensemble des salles, la Gérance immobilière municipale gagne 1 800 000 francs, avec un bénéfice de 350 000 francs.

Le président relève que les pétitionnaires étaient venus avec une affiche sur laquelle n'apparaissait pas le nom de l'organisateur. Il demande s'il y a un contrôle de ces affiches.

M. André explique attendre les dispositions légales, il y a un contrôle du contenu, ils vérifient les mentions «hip-hop», «reaggeton» et le nom des disques-jockeys. Il reconnaît qu'il faut s'améliorer au niveau des conditions légales.

M. Cavaleri précise que cela fait partie des conditions dans le contrat, mais les locataires présentent souvent une affiche officielle, mais il y en a deux à trois autres qui circulent, c'est un phénomène qui n'est pas toujours contrôlé. Ils arrivent parfois à identifier ceux qui mettent des affiches sauvages et ils leur envoient alors la facture, mais les indications manquent parfois.

Un commissaire demande s'il y a un contrôle du genre de soirée, tel que pour l'affiche du 17 septembre.

M. André répond que oui.

M. Cavaleri explique que, en ce qui concerne cette soirée, c'est d'autant plus malheureux car ils voulaient favoriser des jeunes en fin de parcours étudiant. De nombreux conseils leurs ont été donnés, il y a eu deux à trois rendez-vous, mais les recommandations n'ont pas été suivies. Lors de soirées hip-hop, des bandes organisées viennent pour chercher la bagarre. Ils n'ont pas été écoutés jusqu'au bout, s'ils avaient su avant de quel genre de soirée il s'agissait, le veto aurait été maintenu.

Le président les remercie. Il propose à la commission d'attendre les slides et d'ajourner la discussion.

Séance du 13 février 2006

Discussion et vote

Un commissaire socialiste constate que les problèmes sont gérés à l'intérieur des établissements, mais que les problèmes viennent de la sortie. Le Parti socia-

liste est d'accord de reprendre les termes de la pétition, à savoir que la loi soit respectée. Il propose le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) annonce qu'il est également pour le renvoi au Conseil administratif, sans recommandation, car la Ville de Genève a déjà pris des mesures. Il ne pense pas qu'il faille classer la pétition, même si les choses vont mieux maintenant.

Un commissaire des Verts déclare aller dans le même sens, à savoir que la loi soit respectée, conformément à ce qui est demandé dans la pétition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose le renvoi au Conseil administratif, car la Ville de Genève a pris des dispositions et a choisi de diminuer les événements bruyants. La Ville a rempli sa mission, le reste des problèmes dépend du domaine public.

Le président relève que le texte de la pétition demande la fermeture de la salle à 22 h.

Une commissaire radicale propose de faire une recommandation demandant d'éviter les dérapages, mais la fermeture à 22 h n'est pas pensable.

Le président précise que les pétitionnaires eux-mêmes ont relevé que la fermeture à 22 h a été demandée suite à l'effroi de la soirée du 17 septembre 2005. S'il faut fermer à 22 h, autant fermer la salle totalement.

Un commissaire souligne qu'il y a eu deux soirées qui ont posé problème en une année. Il n'est pas possible de fermer la salle à 22 h mais, en revanche, il est envisageable de demander qu'il ne soit plus organisé de soirées qui ne débutent pas avant 22 h.

Le commissaire démocrate-chrétien annonce que son groupe estime que ce qui est important c'est que les soirées bruyantes soient alternées avec des soirées plus calmes. L'audition de la Gérance immobilière municipale a montré qu'elle était sensible à cet aspect et qu'elle faisait tout pour alterner les manifestations. Il pense donc que la Ville de Genève fait au mieux et qu'elle ne peut rien faire de plus.

Une commissaire du Parti du travail accepte cette pétition, mais pas en ce qui concerne la fermeture à 22 h, il n'y a déjà pas assez de salles communales. Elle recommande d'aller dans le sens des documents qui ont été remis par la Gérance immobilière municipale.

Le commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose une recommandation, à savoir que la commission des pétitions ne prend pas à son compte la fermeture de la salle à 22 h, mais qu'elle est d'accord avec le reste.

Une commissaire libérale propose de dire que la commission des pétitions a pris acte que les fonctionnaires font en sorte de diminuer les risques et qu'ils ont pour objectif d'arriver à 50% de soirées tranquilles.

La commissaire radicale annonce accepter la pétition, mais pas en ce qui concerne la fermeture à 22 h, sinon il faut la classer.

Le président relève que la commission reconnaît le bien-fondé de la pétition et les mesures prises par la Ville de Genève. Mais les pétitionnaires ne sont pas forcément bien avisés de l'organisation du Conseil municipal et il serait donc ennuyeux de leur dire que la pétition est classée. Il serait plus opportun d'envoyer la pétition au Conseil administratif et d'évacuer la demande de fermeture à 22 h. Il tient à rendre la commission attentive à cet aspect des choses.

Une commissaire socialiste relève être embarrassée par la formulation de la recommandation. Il faudrait insister sur le renforcement des mesures impératives, tel qu'en demandant que la Ville mandate elle-même les services de sécurité.

Le commissaire démocrate-chrétien pense que, dans la mesure où la pétition demande la cessation des activités au-delà de 22 h et que la commission est contre, elle ne peut que la classer. Lors de l'audition de la Gérance immobilière municipale, il est apparu qu'elle prenait des mesures pour réguler les problèmes. Voter le classement de la pétition signifie aussi reconnaître que l'administration accomplit son travail.

Un commissaire des Verts demande s'il ne serait pas simplement possible de dire que la limitation à 22 h n'est pas réaliste.

Un commissaire socialiste propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif, tout en précisant que la fermeture à 22 h est prématurée, ce que les pétitionnaires ont reconnu, mais qu'il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le repos du voisinage.

Le président propose donc la recommandation suivante: «Le Conseil municipal, compte tenu des mesures qui ont été prises par la Gérance immobilière municipale et qu'il convient de poursuivre, renvoie la pétition au Conseil administratif et lui recommande de faire en sorte que la salle du Môle continue à remplir sa fonction socioculturelle, en ne fermant pas à 22 h, heure qui n'est pas appropriée.»

Le commissaire démocrate-chrétien déclare que son groupe souhaite que la pétition soit traitée formellement et avec plus de rigueur. Il faut la classer si la commission ne souhaite pas aller dans le sens de la fermeture de la salle à 22 h.

La commissaire radicale relève que cela rejoint la discussion qui a eu lieu au bureau du Conseil municipal concernant la rue Vignier, mais il est vrai que le Conseil municipal est envahi de motions.

La commissaire libérale souligne que tout le monde est d'accord sur le fond, mais, sur la forme, il s'agit de ne pas contenter les pétitionnaires. Si le rapport contient tout ce qui a été dit par les pétitionnaires et la raison pour laquelle la commission a demandé le classement, il lui semble que cela devrait jouer et donner quelque chose de positif du point de vue des pétitionnaires.

Un commissaire socialiste souhaiterait ajouter à la proposition du président, après «appropriée», «de l'avis même des pétitionnaires».

Une commissaire socialiste relève que, dans la lettre de M^{me} Spoerri du 7 novembre 2005, il est dit, à la page 2, que le Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants devra effectuer des mesures du bruit.

Le commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que, par rapport à la recommandation, il faudrait rajouter, pour qu'elle ait tout son sens, que les mesures sont poursuivies.

Le président reformule la recommandation suivante: «Le Conseil municipal, compte tenu des mesures qui ont été prises par la Gérance immobilière municipale et qu'il convient de poursuivre, renvoie la pétition au Conseil administratif et lui recommande de faire en sorte que la salle du Môle continue à remplir sa fonction socioculturelle, en ne fermant pas à 22 h, heure qui n'est pas appropriée, de l'aveu même des pétitionnaires.»

Le commissaire démocrate-chrétien relève que cela ne veut rien dire, les habitants ne seront de toute façon pas satisfaits car, pour qu'ils le soient, il faudrait fermer la salle à 22 h. Les habitants ne retrouveront jamais le sommeil, il faut soit classer, soit renvoyer la pétition telle quelle.

Le président met au vote la proposition de classement. Elle est refusée par 12 non (1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 L, 2 UDC) contre 1 oui (DC) et 1 abstention (L). La proposition de renvoi au Conseil administratif, avec la recommandation du président, est acceptée à l'unanimité.

Annexe: texte de la pétition

PETITION ADRESSEE AUX AUTORITES DE POLICE

Les personnes suivantes demandent la fermeture de la Salle du Môle pour toutes activités au delà de 22h, suite aux incidents violents survenus dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 septembre 2005 à 1h du matin.

Ces incidents ne sont que les derniers d'une longue série qui dure depuis trop longtemps.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------